



Les lauréats 2008 des Prix de l'Agenda 21 en présence de Michel Berson et de Claire Robillard

Développement durable Neuf lauréats reçoivent les Prix de l'Agenda 21

Une association, une collectivité, trois entreprises, un collège et trois citoyens ont été récompensés pour leurs réalisations en faveur du développement durable en Essonne, à l'occasion de l'édition 2008 des Prix de l'Agenda 21.

Près de 140 personnes ont assisté à la cérémonie de remise des Prix de l'Agenda 21, jeudi 22 mai à l'Hôtel du Département d'Evry. Pour cette deuxième édition, 9 lauréats – 1 association, 1 collectivité, 3 entreprises, 1 collège et 3 citoyens – ont été récompensés par le Conseil général pour leurs réalisations en faveur du développement durable en Essonne. 4 "mentions d'encouragement" ont également été décernées à une autre association et 3 autres collègues.

Le jury était composé de 5 membres du Conseil général, 5 membres de l'Observatoire participatif des engagements (OPE) et des 5 partenaires de l'événement (l'Inspection académique, la DIREN, l'ADEME, la CCIE et ASSO 4D). Les projets distingués portaient sur des thèmes tels que l'éducation à l'environnement, le "management environnemental", la collecte des déchets ou bien encore le réchauffement climatique. (cf. encadrés)

Chaque lauréat a reçu son prix, composé d'un panneau et de cadeaux, des mains d'un élu du Conseil général et d'un partenaire de l'événement, différent pour chaque catégorie. Parmi les personnalités présentes, citons notamment Michel Berson, président du Conseil général de l'Essonne, Claire Robillard, vice-présidente chargée du développement durable et solidaire et de l'écologie, Marie-Louise Testenoire, inspectrice d'académie de l'Essonne, Gérard Huot, président de la CCIE, ainsi que des représentants de l'ADEME et de l'OPE.

Pour rester dans l'ambiance "développement durable", la soirée s'est achevée autour d'un cocktail équitable.

ET LES 9 LAURÉATS SONT...

• Dans la catégorie "Associations"

L'association Riposte verte qui accompagne des structures vers un fonctionnement "éco-responsable".



Créée en février 2006, l'**association Riposte verte** souhaite généraliser et promouvoir les bonnes pratiques en matière de management environnemental*. Elle aide tout type de structure (associations, entreprises, collectivités) à maîtriser ses impacts sur l'environnement, et sa consommation des ressources naturelles, en adoptant les principes du développement durable.

**Le management environnemental précise les méthodes de gestion de l'entreprise, visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à l'évaluer et à le réduire.*

Mention d'encouragement

• le potager d'insertion du Val d'Orge pour son action en faveur de la réinsertion professionnelle.

- Dans la catégorie "Collectivités territoriales"
La ville de Grigny pour sa Maison des enfants et de la nature.



La ville de Grigny possède de nombreux espaces naturels qui cohabitent avec de grands ensembles d'habitation sociale : 70 hectares de lacs, la Seine, une sapinière et de nombreux espaces boisés. La collectivité a souhaité s'engager dans une démarche volontariste d'éducation à l'environnement, avec sa "Maison des enfants et de la nature".

Cette structure a la volonté de participer à la réussite scolaire des enfants, en s'associant à l'Éducation nationale. La Maison accueille des classes de la commune de Grigny tout au long de l'année, et leur propose des animations pédagogiques autour de l'eau, l'astronomie, le jardinage, etc.

- Dans la catégorie "Entreprises"
Petit Chanon & Associés d'Egly pour sa gestion prévisionnelle des compétences, et les sociétés Oray de Dourdan et Stouls de Champlan pour leur mise en application de la démarche de développement durable SD 21000**.



Petit Chanon & Associés, métallerie spécialisée dans le travail des métaux usuels comme l'acier, l'inox ou l'aluminium, a mis en place une gestion prévisionnelle des compétences. Cette démarche s'appuie essentiellement sur la transmission du savoir auprès des jeunes salariés de l'entreprise.

Elle consiste aussi à développer les compétences en favorisant la mobilité interne, la polyvalence des collaborateurs et la formation des salariés. L'entreprise a aussi mis en place un tri de ses déchets et créé un livret d'accueil HSE (Hygiène, sécurité et environnement).



La société Oray, spécialiste de la conception et la fabrication d'écrans de projection et d'accessoires audiovisuels, s'est engagée à appliquer les procédures du guide SD 21000, notamment en matière de management. L'entreprise s'est ainsi attelée à la réduction des déchets sur son site (emballages, suremballages). Elle a aussi élaboré une "charte des achats responsables" à destination des sous-traitants de fournisseurs.



• **L'entreprise Stouls**, spécialiste des produits de dessin, encadrement et loisirs créatifs depuis 1936, s'est elle aussi appuyée sur le guide SD 21000 dans sa stratégie de management : emploi de personnes handicapées, accueil d'apprentis, utilisation de véhicules propres, recyclage des déchets...

***Le Guide SD 21000 est un ouvrage de référence présentant des recommandations en matière de développement durable afin d'aider les entreprises à en intégrer les enjeux dans leur stratégie et leur management.*

• **Dans la catégorie "Citoyens"**

Hermine Durand, pour son étude de la collecte sélective des déchets dans un lycée, **Nelly Serre**, pour son livre "Eco-Ecoles" sur le développement durable dans les établissements scolaires et **Isabelle Gaudin**, pour le management environnemental d'une copropriété.



• Au lycée Marie Laurencin de Mennecey, un groupe de lycéennes passionnées par le développement durable a décidé de lancer des actions en faveur de l'environnement. Après avoir nettoyé l'espace vert du passage de l'Aqueduc de la Vanne, **Hermine Durand** et ses amies ont créé l'un des premiers clubs écologie de France. Son objectif est d'installer durablement le tri sélectif (papier, emballages, verre) et surtout de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'établissement aux enjeux du développement durable.



• S'inspirant de la construction de sa maison en bois bioclimatique, **Nelly Serre** a eu l'idée d'écrire un livre démocratisant le développement durable à l'attention de tous les établissements scolaires.

"Éco-École" permet à toutes les personnes et partenaires d'une école élémentaire, d'un collège ou d'un lycée, de construire un projet environnemental concret, améliorant le lieu de vie qu'ils partagent.



Après s'être dotée d'une commission "espaces verts" et d'une commission "communication", la copropriété de Villebon-sur-Yvette, représentée par **Isabelle Gaudin**, a souhaité mettre en place une commission "développement durable", capable de s'interroger sur ces enjeux à l'occasion des futures rénovations des bâtiments.

Elle souhaite atteindre une bonne gestion de l'énergie (chauffage, éclairage, isolation) et de l'eau, afin de réduire le coût des charges locatives.

• Dans la catégorie "Collèges"

Le collège Jean Zay de Morsang-sur-Orge, pour son programme "Ecomobilisons-nous".



Depuis près de 15 ans, le **collège Jean Zay** est connu et reconnu pour ses nombreuses actions militantes en faveur de l'environnement et du développement durable.

Cette année, quatre classes de 6e ont travaillé sur des thèmes en lien avec le réchauffement climatique : les déplacements au collège, l'influence des arbres sur le climat, l'étude des milieux polaires et l'impact du réchauffement climatique. Ils ont ensuite réalisé un diagnostic de leur établissement.

Mentions d'encouragement

- **le collège l'Hermitage de Soisy-sur-Seine**, pour ses actions d'éducation au développement durable en faveur des élèves.
- **le collège Charles Péguy de Morsang-sur-Orge**, pour son programme de sensibilisation des élèves à la solidarité internationale et à la protection de l'environnement par le tri et le recyclage des déchets.
- **le collège Georges Pompidou de Montgeron**, pour son programme d'éco-citoyenneté axé sur la sensibilisation et l'éducation à la protection de l'environnement.